

Le Point conseil budget :

- **C'est :**
 - Un lieu ouvert à tous
 - Un professionnel à votre écoute
 - Des conseils gratuits et personnalisés

- **Pour :**
 - Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
 - Financer un projet (microcrédit ...)
 - Améliorer la gestion de votre budget
 - Faire face à une situation financière difficile

- **Il propose :**
 - Information, diagnostic, conseils, accompagnement
 - Écoute, neutralité, confidentialité, approche globale et familiale

Prendre rendez-vous :
05.58.06.74.49
pcb40@udaf40.com

Renseignements :
www.udaf40.com



© Udaf des Landes - décembre 2021 / Photo : Pixabay / Ne pas jeter sur la voie publique



Qui sommes-nous ?

Composée d'environ 50 associations adhérentes, l'Union Départementale des Associations Familiales est reconnue d'utilité publique depuis 1945. Elle a notamment pour mission de représenter et défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics mais aussi de créer et gérer des services pour répondre à leurs besoins. Depuis de nombreuses années, les professionnels de l'UDAF interviennent à travers différents dispositifs portant sur de l'accompagnement budgétaire.

Réalisez votre projet avec un microcrédit personnel

Lieux de permanence :

L'UDAF des Landes en propose plusieurs.
Contactez-nous pour en savoir plus.

Nous contacter :
05.58.06.74.48 / microcredit@udaf40.com

Plus de renseignements :
www.udaf40.com



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Qu'est ce que le microcrédit garanti ?

- C'est un prêt accordé aux personnes majeures ayant des revenus modestes et exclues du crédit bancaire traditionnel (salariés, étudiants, apprentis, retraités, chômeurs, bénéficiaires de minima sociaux).
- Destiné à financer un projet, il est assorti d'un accompagnement.
- Il complète les aides sociales auxquelles le demandeur peut prétendre mais ne s'y substitue pas.

Les particularités du microcrédit :

- Un montant compris entre 300 et 5 000 €.
- Une durée de remboursement de 3 à 48 mois.
- Taux d'intérêt de 3% à 8% selon la banque partenaire.
- Pas de frais en cas de remboursement anticipé.
- Une écoute et un conseil.

Qui est concerné ?

- Les personnes exclues du crédit bancaire classique mais néanmoins en capacité de rembourser les mensualités du prêt (relevés de comptes positifs).
- Les personnes en démarche d'insertion sociale (travail, formation, soins, logement...)
- Les personnes en situation difficile due à un accident de la vie (chômage, divorce, maladie ...).

A quel projet le microcrédit peut-il participer ?

Sur devis, il permet de financer tout projet qui vise à améliorer durablement le quotidien.

- **Emploi** : permis de conduire, acquisition ou entretien d'un véhicule, formations payantes, reprises d'études, bilans de compétences...
- **Logement** : déménagement, caution, dépôt de garantie, mise aux normes du logement, achat d'un appareil ménager...
- **Santé** : acquisition de lunettes, appareils auditifs, soins dentaires...
- **Cohésion familiale** : adaptation du logement en cas de handicap ou de dépendance, frais d'obsèques de proche...

Le parcours d'une demande

Renseignements auprès de l'UDAF ou d'un de ses partenaires

Le demandeur complète un dossier, accompagné des justificatifs nécessaires et le transmet à l'UDAF

À réception du dossier, l'instructeur prend contact avec le demandeur

Si le projet est éligible :
Transmission du dossier à la banque

Si accord de la banque :
Financement du projet

Suivi possible du demandeur par l'UDAF durant la durée de remboursement

*Selon votre situation, un suivi par le **Point conseil budget** peut vous être proposé à tout moment. Libre à vous de saisir cette opportunité. (Voir au verso).*



Attention !

- Un microcrédit personnel vous engage et doit être remboursé.
- Le microcrédit ne peut pas servir au rachat de crédits, ni au remboursement de dettes ou de découvert bancaire.
- Si vous êtes interdit de chèque, inscrit sur un fichier de la Banque de France, l'étude de votre dossier sera soumise à des démarches supplémentaires.